

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 13 février 2017 à 20 heures  
1800, boulevard Saint-Joseph**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Dauphin, Maire d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Cloutier, Conseiller de ville  
Madame Maja Vodanovic, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Daniel Racicot, Conseiller d'arrondissement  
Madame Kymberley Simonyik, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Martin Savard, Directeur d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement

---

**CA17 19 0027**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

**61.01** Règlement numéro E-2788 autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour le financement des dépenses relatives à des travaux de protection d'immeubles municipaux - Certificat du secrétaire d'arrondissement - Dépôt

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 13 février 2017, tel que modifié.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10.01

---

**CA17 19 0028**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2017**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 16 janvier 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**CA17 19 0029**

**Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Martin-Lapointe et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, aux conditions prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au PTI, l'arrondissement de Lachine s'engage à :

- Financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);
- Financer 100 % du coût des travaux admissibles en surcoût au budget cible du Programme;
- Financer 100 % de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
- Maintenir dans l'aréna Martin-Lapointe son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
- Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
- Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace.

D'accepter l'offre de service approuvé par le conseil municipal le 23 août 2011 (CM11 0655), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, pour la gestion du projet de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe par le Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

12.01 1177292001

---

**CA17 19 0030**

**Accorder un contrat de services professionnels à la firme IGF axiom Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, dans le cadre des travaux pour la réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues - Dépense totale de 283 260,46 \$, financé à 100 % par la ville centre - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1643 - Six (6) soumissionnaires**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'accorder un contrat de services professionnels à la firme IGF axiom Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, dans le cadre des travaux pour la réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement, pour un montant total de 283 260,46 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1643;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1177436001

---

**CA17 19 0031**

**Accorder un contrat à la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en santé et sécurité au travail dans le cadre des opérations des travaux publics de l'arrondissement de Lachine - Dépense maximale totale de 195 457,50 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1642 - Cinq (5) soumissionnaires**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'accorder un contrat à la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en santé et sécurité au travail dans le cadre des opérations des travaux publics de l'arrondissement de Lachine, pour un montant maximal total de 195 457,50 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1642;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1167116010

---

**CA17 19 0032**

**Engagement en vue de la régularisation d'empiètements sur le domaine hydrique de l'État**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De recommander au comité exécutif :

De s'engager à maintenir les parcelles de terrains décrites au dossier décisionnel, situées au sud du boulevard Saint-Joseph, le long de la rive du fleuve Saint-Laurent, à des fins non lucratives publiques;

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour finaliser les transactions requises en vue de la régularisation d'empiètements sur le domaine hydrique de l'État par bail ou par acquisition.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1162344001

---

**CA17 19 0033**

**Approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1163948018

---

**CA17 19 0034**

**Approuver et autoriser la signature de la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'OBNL Marché Saint-Pierre pour la location d'un local situé au rez-de-chaussée du 59, avenue Saint-Pierre, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 décembre 2019**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'approuver la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'OBNL Marché Saint-Pierre pour la location d'un local situé au rez-de-chaussée du 59, avenue Saint-Pierre, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 décembre 2019;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, ladite convention de bail.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1173550001

---

**CA17 19 0035**

**Approuver le contrat de prêt de locaux situés à l'étage du 59, avenue Saint-Pierre (Caserne des Jeunes) entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 et autoriser la signature dudit contrat**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'approuver le contrat de prêt de locaux situés à l'étage du 59, avenue Saint-Pierre (Caserne des Jeunes) entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, ledit contrat de prêt de locaux.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1173550002

---

**CA17 19 0036**

**Autoriser la tenue du Demi-marathon de Lachine sur le boulevard Saint-Joseph, sur la piste cyclable entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 56<sup>e</sup> Avenue et au parc René-Lévesque - Approuver le protocole d'entente triennal (2017-2018-2019) entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Club de Course à Pied Lachine-Dorval et en autoriser la signature**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'autoriser la tenue du Demi-marathon de Lachine pour les trois prochaines années sur le boulevard Saint-Joseph, sur la piste cyclable entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 56<sup>e</sup> Avenue et au parc René-Lévesque;

D'approuver le protocole d'entente triennal (2017-2018-2019) entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Club de Course à Pied Lachine-Dorval à cet effet;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, ledit protocole d'entente à intervenir.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1167125002

---

**CA17 19 0037**

**Recommander au conseil municipal d'autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation pour des travaux de construction d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot numéro 1 705 644 du cadastre du Québec, situé au 1221, 32<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), pour des travaux de construction d'infrastructures d'utilités publiques sur le lot numéro 1 705 644 du cadastre du Québec, situé au 1221, 32<sup>e</sup> Avenue, en vue de permettre la construction d'un nouveau bâtiment de la compagnie United Parcel Service of Canada Ltd (UPS).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1170415001

---

**CA17 19 0038**

**Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation de locaux et installations de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2017 jusqu'à concurrence de 57 487,50 \$**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser le paiement pour l'année 2017 de la facturation relative à l'utilisation de locaux et installations de la Commission scolaire Marguerite-Bougeoyoys, selon les besoins et à la demande, au tarif prévu au protocole d'entente, jusqu'à concurrence de 57 487,50 \$, taxes applicables incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1176759002

---

**CA17 19 0039**

**Autoriser l'achat de placements médias pour l'année 2017 dans Le Messenger Lachine-Dorval pour un montant total de 127 000 \$**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'autoriser l'achat de placements médias en 2017 dans Le Messenger Lachine-Dorval pour un montant total de 127 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Claude Dauphin, Jean-François Cloutier, Daniel Racicot, Kymberley Simonyik

**Vote contre:** Maja Vodanovic

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

30.03 1171991008

---

**CA17 19 0040**

**Reddition de comptes - Listes des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2017**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

De recevoir la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2017;

De recevoir la liste des virements de crédit effectués pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1173547001

---

**CA17 19 0041**

**Journal des subventions**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 8 250 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1173479002

---

**CA17 19 0042**

**Approuver les recommandations émises par le comité de circulation lors de la réunion du 18 janvier 2017**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver les recommandations émises par le Comité de circulation lors de la réunion tenue le 18 janvier 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1177536001

---

**CA17 19 0043**

**Autoriser un espace de stationnement réservé pour personne handicapée devant l'immeuble situé au 655, 16<sup>e</sup> Avenue, à même la zone de vignettes numéro 11**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'autoriser un espace de stationnement réservé pour personne handicapée devant l'immeuble situé au 655, 16<sup>e</sup> Avenue, à même la zone de vignettes numéro 11.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1167536002

---



**CA17 19 0044**

**Accepter la somme de 19 410 \$ à titre de contribution pour fins de parc que le propriétaire du lot numéro 2 134 774 du cadastre du Québec doit acquitter conformément au Règlement numéro 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine - Lot situé au 752, 3<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'accepter la somme de 19 410 \$ à titre de contribution pour fins de parc que le propriétaire du lot numéro 2 134 774 du cadastre du Québec, situé au 752, 3<sup>e</sup> Avenue, doit transmettre à la Ville conformément au Règlement numéro 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.03 1176470009

---

**CA17 19 0045**

**Demande de dérogation mineure - Immeuble commercial situé au 100, boulevard Montréal-Toronto (lots numéros 1 705 673 et 1 706 306 du cadastre du Québec) - Autoriser une enseigne directionnelle supplémentaire**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver la demande de dérogation mineure pour un immeuble commercial situé au 100, boulevard Montréal-Toronto, sur les lots numéros 1 705 673 et 1 706 306 du cadastre du Québec, ayant pour effet :

- De permettre, pour un bâtiment commercial, quatre enseignes directionnelles au lieu de trois, et ce, bien que le règlement stipule qu'un maximum de deux enseignes directionnelles par terrain plus une enseigne par bâtiment principal est autorisé.

Le tout selon les documents soumis en date des 30 novembre et 21 décembre 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1176470006

---

**CA17 19 0046**

**Demande de dérogation mineure - Immeuble commercial situé au 680, avenue George-V (lot numéro 1 705 961 du cadastre du Québec) - Autoriser une exemption de stationnement dans le cadre de l'agrandissement d'un CPE**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'approuver la demande de dérogation mineure pour l'immeuble commercial situé au 680, avenue George-V, sur le lot numéro 1 705 961 du cadastre du Québec, ayant pour effet :

- De permettre, dans le cadre de l'agrandissement d'un Centre de la petite enfance (CPE), une exemption de stationnement, et ce, bien que le règlement stipule que, pour une garderie, une case par deux employés, plus une case par trente places-élèves sont requises.

Le tout selon les documents soumis en date des 9 et 30 novembre 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1176470007

---

**CA17 19 0047**

**Demande de dérogation mineure - Immeuble situé au 877, boulevard Saint-Joseph (lots numéros 2 133 860 et 5 073 572 du cadastre du Québec) - Autoriser une marge latérale de 1,0 mètre au lieu de 3,0 mètres dans le cadre de l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver la demande de dérogation mineure pour l'immeuble résidentiel situé au 877, boulevard Saint-Joseph, sur les lots numéros 2 133 860 et 5 073 572 du cadastre du Québec, ayant pour effet :

- De permettre, pour un agrandissement, une marge latérale de 1,0 mètre, et ce, bien que le règlement stipule que, pour un cottage, une marge latérale de 3,0 mètres est requise.

Aux conditions suivantes :

- Que la nouvelle fenestration soit de couleur blanche;
- Que le revêtement de la toiture de l'ajout soit identique à l'existant, soit en bardeau d'asphalte de couleur rougeâtre;
- Que le requérant soumette un accord écrit du voisin mitoyen.

Le tout selon les documents soumis en date des 15 août, 25 octobre et 14 novembre 2016 et du 12 janvier 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1176470008

---

**CA17 19 0048**

**Demande de dérogation mineure - Immeuble situé au 19, rue McLaughlin (lot numéro 2 135 359 du cadastre du Québec) - Autoriser une distance de 1,5 mètre entre un escalier en cour arrière et une ligne de lot arrière**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver la demande de dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 19, rue McLaughlin, sur le lot numéro 2 135 359 du cadastre du Québec, ayant pour effet :

- De permettre la construction d'un escalier en cour arrière, menant au toit, à une distance de 1,5 mètre de la ligne de lot au lieu de 3,0 mètres, et ce, bien que le règlement stipule que la partie de la cour arrière, dont la profondeur correspond à la marge de recul réglementaire, doit être conservée libre de toute construction sauf, entre autres, les escaliers conduisant au premier étage et au sous-sol.

Le tout selon les documents soumis en date du 7 décembre 2016 et du 10 janvier 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1176470005

---

**CA17 19 0049**

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'ajout d'un balcon en façade arrière et d'une terrasse sur le toit du bâtiment principal situé au 19, rue McLaughlin**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du toit de l'ajout en cour arrière, l'installation d'un escalier en cour arrière et l'aménagement d'une terrasse sur le toit du bâtiment principal situé au 19, rue McLaughlin;

Le tout selon les documents soumis en date du 7 décembre 2016 et du 10 janvier 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1176470004

---

**CA17 19 0050**

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé aux 88-96, 7<sup>e</sup> Avenue, visant le remplacement des portes en façade avant, la peinture des escaliers, des garde-corps et des fenêtres en façades avant et latérales ainsi que l'installation d'un nouveau revêtement extérieur sur la façade arrière**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé aux 88-96, 7<sup>e</sup> Avenue, visant le remplacement des portes en façade avant, la peinture des escaliers, des garde-corps et des fenêtres en façades avant et latérales ainsi que l'installation d'un nouveau revêtement extérieur sur la façade arrière;

Le tout selon les documents soumis en date des 13 et 17 janvier 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1176470003

---

**CA17 19 0051**

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement du revêtement extérieur sur les façades avant et latérales de l'immeuble situé aux 245-251, 9<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement extérieur sur les façades avant et latérales du bâtiment situé aux 245-251, 9<sup>e</sup> Avenue;

Le tout selon les documents soumis en date du 21 novembre 2016;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1176470001

---

**CA17 19 0052**

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la transformation de la façade avant de l'immeuble situé aux 2525-2575, rue Victoria**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la façade avant du bâtiment situé aux 2525-2575, rue Victoria;

Le tout selon les documents soumis en date du 22 décembre 2016 et du 16 janvier 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.08 1176470002

---

**CA17 19 0053**

**Déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau pour les employés titulaires de la section égout et aqueduc de l'arrondissement de Lachine**

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau pour les employés titulaires de la section égout et aqueduc de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1172421001

---

**CA17 19 0054**

**Recevoir la liste de mouvement de personnel**

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.02 1172343001

---

**CA17 19 0055**

**Règlement numéro E-2788 autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour le financement des dépenses relatives à des travaux de protection d'immeubles municipaux - Certificat du secrétaire d'arrondissement - Dépôt**

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

De recevoir le certificat du secrétaire d'arrondissement suite à la tenue du registre le 16 janvier 2017 en vue de l'approbation du règlement intitulé « Règlement numéro E-2788 autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour le financement des dépenses relatives à des travaux de protection d'immeubles municipaux ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

61.01 1161991024

---

**CA17 19 0056**

**Résolution en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2017**

Attendu le travail concerté réalisé à Lachine pour encourager la persévérance scolaire;

Attendu que la persévérance scolaire des jeunes est étroitement liée au développement socioéconomique de l'arrondissement de Lachine;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer toute initiative visant à promouvoir la persévérance scolaire;

Attendu que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme, peu importe son âge et l'ordre d'enseignement;

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire 2017 (JPS) regroupant plusieurs partenaires autour du Réseau réussite Montréal se tiendra du 13 au 17 février 2017, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation autour de la persévérance scolaire.

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De proclamer du 13 au 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre arrondissement;

D'appuyer cette campagne et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, des parents, de la politique, du communautaire, du développement, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires;

De faire parvenir copie de cette résolution à Réseau réussite Montréal ainsi qu'au Carrefour jeunesse emploi de Marquette.

#### RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

70.01

---

#### Période de questions des membres du conseil

70.02

---

#### Période de questions du public

70.03

---

Et la séance est levée à 21 h 25.

---

Claude Dauphin  
Maire d'arrondissement

---

Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2017.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.